





DÉCEMBRE 2017

NUMÉRO 1044

7 800 étudiants en formation d'assistant de service social en 2016

En 2016, 7 800 étudiants sont inscrits en formation d'assistant de service social, dont 2 500 en première année. Si cet effectif a baissé de 7 % depuis 2006, le nombre de candidats à l'entrée en formation a, lui, plus fortement diminué en dix ans (-47 %).

Neuf étudiants sur dix sont des femmes et l'âge moyen d'entrée en formation est de 24 ans. La part des enfants d'employés parmi les étudiants est plus importante que dans l'ensemble de la population, alors que c'est l'inverse pour les enfants d'ouvriers ou de cadres. Deux tiers des nouveaux inscrits en première année sont étudiants uniquement, tandis que plus d'un quart est demandeur d'emploi. En fonction de leur statut (étudiant exclusivement, salarié, demandeur d'emploi, etc.), les étudiants ont la possibilité de percevoir une aide financière, ce qui est le cas pour deux tiers d'entre eux en 2016.

Le diplôme exigé pour intégrer une formation d'assistant de service social est le baccalauréat, ou un diplôme équivalent. Cependant, 28 % des étudiants ont au moins un diplôme de niveau bac+2. Cette proportion est plus élevée parmi les étudiants en reprise d'études, déjà salariés ou demandeurs d'emploi.

Enfin, 81 % des étudiants suivent leur formation dans un établissement proche de chez eux, dans le même département ou dans un département limitrophe. Les étudiants uniquement sont davantage mobiles que ceux qui sont également salariés ou demandeurs d'emploi. es assistants de service social, plus connus sous le nom d'assistants sociaux, exercent l'un des métiers emblématiques du travail social, aux effectifs les plus élevés de ce secteur (encadré 1). En 2016¹, selon l'enquête de la DREES auprès des centres de formation en travail social (encadré 2), 7 800 étudiants sont inscrits dans l'un des 70 établissements proposant cette filière en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM²).

Une forte diminution du nombre de candidats à l'entrée en formation entre 2006 et 2016

En dix ans, le nombre d'établissements de formation au métier d'assistant de service social est resté globalement stable et les effectifs d'étudiants en première année n'ont que légèrement diminué, passant de 2 800 à 2 500. En revanche, le nombre de personnes qui se sont présentées aux épreuves d'admission en première année³ est passé de 16 500 en 2006 à 11 000 en 2011 et 8 700 en 2016, ce qui représente une baisse de 47 % en dix ans. La diminution du nombre de candidats à l'entrée dans cette formation pose la question de l'attractivité de la profession. Elle pourrait aussi en partie s'expliquer par la mise en place de concours communs.

- • •
- 1. Cette étude prend en compte l'ensemble des étudiants ayant commencé une session de formation à un moment de l'année 2016.
- 2. Ce terme renvoie aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.
- 3. Certaines personnes se sont présentées à plusieurs concours d'admission et sont donc comptabilisées plusieurs fois dans ces statistiques.

Thomas Vroylandt (DREES)





4. Ce taux ne prend pas en compte d'éventuels rattrapages et peut donc être inférieur au taux de réussite final pour une promotion en formation.

5. Par la suite, les statistiques se référeront aux étudiants nouveaux inscrits de première année en formation d'assistant de service social en France en 2016. Le nombre de diplômés a diminué de 19 % entre 2006 et 2016, passant de 2 500 – son maximum – à 2 000. En 2016, 2 600 étudiants se sont présentés aux examens pour l'obtention du diplôme et 2 000 ont été reçus, ce qui représente un taux de réussite de 78 %⁴. Enfin, 500 personnes ont déposé un dossier pour entamer une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), parmi lesquelles 150 ont obtenu une validation totale et ont donc été diplômées.

Toutes années de formation confondues, 5 % des étudiants ont interrompu leur cursus en 2016, et 10 % avaient redoublé l'année précédente. 2 % des étudiants bénéficient d'un allégement de scolarité, dans le cadre d'un parcours de VAE ou non.

Les femmes et les moins de 25 ans sont majoritaires

En 2016, 93 % des nouveaux inscrits en première année⁵ de formation d'assistant de service social sont des femmes. Cette proportion a peu évolué au cours des dix dernières années. Elle est plus élevée que pour l'ensemble des formations sociales, qui comptent 84 % de femmes (tableau). En plus de leur statut d'étudiant, 27 % des nouveaux inscrits sont également demandeurs d'emploi (dont 21 % depuis plus d'un an), et 6 % sont salariés, agents de la fonction publique ou en congé de formation professionnelle. Au total, 67 % possèdent uniquement le statut d'étudiant (ou d'apprenti). Cette proportion est bien plus élevée que pour l'ensemble des formations sociales, dans lesquelles elle est de 33 %. La moyenne d'âge des étudiants est de 24 ans, quand elle est de 30 ans pour l'ensemble des étudiants en formations sociales. L'âge des inscrits varie fortement en fonction de leur statut. Ainsi, les étudiants uniquement sont en moyenne âgés de 22 ans, tandis que les salariés du public ou du privé ont en moyenne 35 ans, et les demandeurs d'emploi 29 ans.

Deux étudiants sur trois bénéficient d'une prise en charge financière

Pour 56 % des inscrits, l'entrée en formation correspond à une poursuite d'études (depuis le secondaire ou le supérieur ou depuis une autre formation sociale), alors que pour les 44 % d'étudiants restants, elle correspond davantage à une reconversion

53 ENCADRÉ 1

Le métier et la formation d'assistant de service social

L'assistant de service social intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Il leur apporte une aide et un soutien, aussi bien psychologique, social que matériel, pour les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ses domaines et secteurs d'intervention sont très diversifiés (collectivités locales, établissements publics, associations, etc.).

La formation dure trois ans et est accessible avec le baccalauréat ou un diplôme équivalent. Le cas échéant, les candidats non bacheliers ou non titulaires d'un diplôme équivalent peuvent passer un examen de niveau. La formation comprend douze mois de stage pratique et 1740 heures de formation théorique. Le diplôme est reconnu au niveau III (équivalent à un BTS, DUT, ou bac+2). Pour les étudiants qui commenceront leur formation à partir de septembre 2018, le diplôme sera reconnu au niveau II (équivalent à une licence, ou bac+3).

53 ENCADRÉ 2

L'enquête de la DREES sur les formations aux professions sociales

Chaque année, la DREES mène une enquête auprès des centres de formations aux professions sociales, avec le concours des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). L'enquête porte sur les formations préparant aux treize diplômes du travail social listés dans les articles D451-11 à D451-104 du Code de l'action sociale et des familles : accompagnant éducatif et social (ainsi que les anciens diplômes d'auxilliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique), assistant familial, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, conseiller en économie sociale familiale, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), diplôme d'ingénierie sociale (DEIS) et certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (CAFDES).

Cette enquête permet de dénombrer et d'identifier les établissements de formation, ainsi que de recenser leurs étudiants et leurs diplômés par année d'étude. Des données sur les candidatures à l'entrée en formation, la réussite au diplôme et les interruptions de scolarité sont aussi demandées. Des informations sont également collectées sur chaque étudiant. Ces données sont d'ordre démographique (âge, sexe, département de résidence avant la formation, nationalité), scolaire (niveau d'études, série du baccalauréat, diplôme du social déjà obtenu), financier (aides financières reçues), social (catégorie socioprofessionnelle des parents au moment du collège) et professionnel (situation avant et pendant la formation). Des statistiques de référence sont produites par la DREES pour chaque type de formation. Elles sont publiées en libre accès sur www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Professions de santé et du social, La formation aux professions sociales.

professionnelle. En effet, 28 % des étudiants travaillaient dans le secteur social ou dans un autre secteur avant leur entrée en formation, et 16 % étaient inactifs ou au chômage. Par ailleurs, 17 % des étudiants sans autre statut déclaré avaient déjà interrompu leurs études pendant plus d'un an pour travailler.

Les étudiants en formation d'assistant de service social peuvent bénéficier de diverses aides financières au cours de leurs études. À la date de l'enquête, 64 % des nouveaux inscrits de 1^{re} année recevaient un ou plusieurs financements ou avaient effectué une demande de prise en charge. Il s'agit pour 39 % d'entre eux d'une bourse ou d'une autre aide d'un conseil régional ou d'un conseil départemental, pour 25 % d'une aide en tant que demandeur d'emploi, et pour 5 % d'une aide en tant que salarié ou apprenti. Enfin, 8 % des

étudiants reçoivent au moins deux aides financières différentes.

60 % des étudiants sont titulaires d'un baccalauréat général et 10 % d'un diplôme sanitaire ou social

Pour accéder à la formation, le niveau de diplôme requis est le baccalauréat ou un équivalent. En 2016, seuls 2 % des nouveaux inscrits de 1^{re} année ne sont pas dans ce cas et ont passé un examen de niveau pour y accéder *(encadré 1)*. En outre, un tiers des étudiants ont un diplôme de niveau supérieur. Parmi eux, 15 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+2, et 13 % d'une licence ou plus. 60 % des étudiants titulaires d'un baccalauréat l'ont obtenu dans la filière générale, 26 % dans la filière technologique et 12 % dans la filière professionnelle.



2017

TABLEAU

Répartition des étudiants et des diplômés selon la formation sociale suivie en 2016

Formations	Nombre de sections de formations	Ensemble des inscrits	Nouveaux inscrits			Diplômés	
			Effectifs en première année	Proportion de femmes (en %)	Âge moyen fin 2016	Total des diplômes délivrés¹	Effectifs de diplômés de la VAE
Formations de niveau V							
Aide médico-psychologique	240	7 286	3 802	87,3	33,7	6 710	660
Auxiliaire de vie sociale	190	1 451	1 324	94,0	36,4	2 658	2 074
Accompagnant éducatif et social	204	6 957	6 672	91,1	33,3	0	0
Assistant familial	82	3 722	2 478	72,3	46,4	1 658	115
Formations de niveau IV							
Technicien de l'intervention sociale et familiale	41	1 081	570	93,2	31,1	375	6
Moniteur éducateur	90	6 649	3 380	71,9	26,6	2 811	657
Formations de niveau III							
Éducateur technique spécialisé	26	601	166	49,4	31,7	196	127
Éducateur spécialisé	84	13 577	4 316	76,7	23,5	4 068	1 206
Éducateur de jeunes enfants	51	5 732	1 964	95,7	23,0	1 619	348
Conseiller en économie sociale familiale	87	1 938	1 938	96,7	23,0	1 194	53
Assistant de service social	70	7 818	2 545	92,8	24,4	2 013	153
Formations de niveau I et II							
Médiateur familial	22	421	227	85,9	42,9	67	6
CAFERUIS	76	3 421	1 939	69,1	40,6	1 178	181
CAFDES	24	884	384	61,2	42,3	303	66
DEIS	29	533	221	62,9	41,0	159	11
Ensemble	1 316	62 071	31 926	84,0	30,9	25 009	5 663

VAE: validation des acquis de l'expérience; CAFERUIS: certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale; CAFDES: certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale ; DEIS : diplôme d'État d'ingénierie sociale. 1. Pour les parcours de formation uniquement (hors VAE)

Champ • France entière ; ensemble des diplômés en 2016 ; ensemble des inscrits ayant commencé une session de formation à un moment de l'année 2016.

Sources • DREES, enquête Écoles 2016 ; DGCS ; DEPP, enquête 62 sur l'activité des dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience.

Le niveau d'études des inscrits est fortement lié à leur statut (graphique 1). Il est plus élevé pour les salariés du public et du privé que pour les étudiants uniquement. Ainsi, 21 % de ces derniers ont un diplôme de niveau bac+2 ou plus, alors que 53 % des salariés du public et du privé sont dans ce cas. Les demandeurs d'emploi inscrits en formation sont, eux, 40 % à avoir ce niveau de diplôme. Dans les deux derniers cas, le suivi de la formation ne s'inscrit pas dans un parcours de formation initiale, mais vraisemblablement dans le cadre d'une reconversion professionnelle après un parcours d'études antérieur et une série d'expériences professionnelles, ou afin d'obtenir une nouvelle qualification.

À l'entrée en formation, seuls 10 % des étudiants ont déjà un diplôme de la santé (3 %) ou du social (7 %). Les salariés du public ou du privé ainsi que les demandeurs d'emploi sont plus nombreux dans cette situation (respectivement 21 % et 15 %) que les étudiants sans autre statut (7 %).

GRAPHIQUE 1 Niveau de diplôme des nouveaux inscrits en première année de formation d'assistant de service social en 2016, selon leur statut Bac +2 Moins que le baccalauréat Baccalauréat ou première année de licence Bac +3 ou plus En % 100 90 12 80 70 19 60 26 50 40 77 58 30 42 20 10 Salarié, agent de la fonction Demandeur d'emploi Étudiant/élève publique, congé

de formation professionnelle

Champ • France entière. Nouveaux inscrits de première année en 2016.

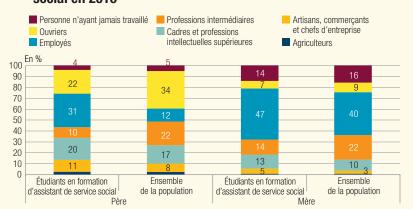
Sources • DREES, enquête Écoles 2016.



2017 tats 1044



Catégorie socioprofessionnelle des parents des nouveaux inscrits de première année en formation d'assistant de service social en 2016



Note • Afin d'établir le profil social des étudiants, ces derniers sont interrogés sur la profession qu'exerçaient leurs parents quand ils étaient au collège. Pour comparer ce profil à celui de l'ensemble de la population on le confronte à celui des individus âgés de 30 à 50 ans en 2006, c'est à dire à la population en âge d'être parents de collégiens à la date où les actuels étudiants en formation d'assistant de service social étaient au collège ou susceptibles de l'être.

Champ • France entière ; nouveaux inscrits de première année en 2016 pour les étudiants en formation d'assistant de service social; France entière, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006 pour la population générale.

Sources • DREES, enquête Écoles 2016 ; Insee, recensement de la population 2006.

La majorité des étudiants ont des parents ouvriers ou employés

Les nouveaux inscrits de première année en formation d'assistant de service social ont majoritairement des parents ouvriers ou employés. 31 % d'entre eux ont un père employé, et 22 % un père ouvrier. Les enfants d'un père cadre représentent, eux, 20 % des inscrits. Ces proportions ne sont pas les mêmes pour l'ensemble de la population, dans laquelle les enfants de pères employés ou ouvriers constituent respectivement 12 % et 34 % des effectifs (graphique 2). Les enfants d'employés sont ainsi surreprésentés dans ces formations, à l'inverse des enfants d'ouvriers. De même, si dans l'ensemble de

la population, 22 % des personnes ont un père exerçant une profession intermédiaire, ce n'est le cas que de 10 % des étudiants préparant le diplôme d'assistant de service social.

Le profil des futurs assistants de services sociaux se distingue par ailleurs de celui des autres étudiants en formations sociales, dans lesquelles on compte davantage d'enfants d'ouvriers (27 %) et moins d'enfants de cadres (16 %). La différence est encore plus marquée avec les étudiants en formations sociales de

56 % des étudiants suivent leur formation dans leur département de résidence

La formation menant au diplôme d'assistant de service social est proposée dans 53 départements. 56 % des étudiants la suivent dans le même département que celui dans lequel ils vivaient l'année précédant leur entrée en première année, et 25 % dans un département limitrophe.

Les élèves sans autre statut que celui d'étudiant sont davantage mobiles que ceux qui sont également salariés ou demandeurs d'emploi. Les premiers sont 21 % à suivre une formation dans un département différent et non limitrophe de celui qui était leur département de résidence un an avant leur admission, et les seconds 15 %.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les données historiques et de l'année 2016 sont sur le site www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Profession de santé et du social, La formation aux professions sociales.
- Marquier, R. (2014, septembre). 1,2 million de travailleurs sociaux en 2011. DREES, Études et Résultats, 893.
- Nahon, S. (2015, octobre). Diplômés de formations sociales en 2010 : une insertion professionnelle qui résiste à la crise. DREES, Études et Résultats, 936.
- Nahon, S. (2014, avril). Les salaires dans le secteur social et médico-social en 2011. Une comparaison entre les secteurs privé et public. DREES, Études et Résultats, 879.
- Vroylandt, T. (2016, décembre). Une baisse de 7 % des étudiants inscrits en formations sociales entre 2010 et 2015. DREES, Études et Résultats, 986.

LA DREES **SUR INTERNET**

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Laura Dherbecourt

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet **Conception graphique :** Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information: drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la publication de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr